

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 19 Février 2010

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Messieurs LAGIER Claude, Bernard MUNARI, Bernard DETREAU, Alain D'HEILLY.

Excusée : Madame Annick VARGOZ ayant donné procuration à Madame Brigitte GIROUD

Absent : Monsieur Louis FLAVIEN

Secrétaire de séance : Monsieur *Claude LAGIER*

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01 Décembre 2009.
- PLU
  - Délibération sur le PADD.
  - Information sur l'avancement du PLU.
  - Planning de travail Année 2010.
  - Dossiers Zone d'Activités et Parc Photovoltaïque.
- Délibération promesse de vente parcelle : Section C n° 420, lieu-dit « Les Fontaines » (190m2) à titre gracieux au Conseil Général des Hautes-Alpes pour un recalibrage du CD1075.
- Délibération signature de la convention ATESAT, Assistance Technique DDT.
- Délibération signature d'une convention de servitude avec ERDF dans le cadre de l'enfouissement de la ligne moyenne tension.
- Délibération autorisation de marché et signature au Président du SIAEP Chabestan / La Bâtie Montsaléon pour la pose de compteurs.
- Délibération signature convention cantine et école d'Aspres sur Buëch.
- Information
  - Dossier assainissement collectif.
  - Aménagement Village (plaques de rues).
  - Gestion des déchets.
  - Comptes administratifs.
- Questions diverses.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01 Décembre 2009**

Le compte rendu devrait être joint à la convocation, le Maire précise qu'il sera fait un envoi par courrier électronique et, pour celles et ceux qui n'ont pas d'adresse @mail, joint à la convocation.

### **PLU                    *Délibération sur le PADD***

Afin que le PADD soit en concordance avec nos projets, il y est inclus la notion d'énergie renouvelable et en particulier de centrale photovoltaïque.

Après débat,

VOTE : 9 Voix Pour / 9.

### ***Information sur l'avancement du PLU***

Si tout va bien le PLU sera finalisé en fin d'année 2010 avec une mise en application début 2011.

### ***Planning de travail Année 2010***

Délibération sur le PADD	février 2010
Commission des sites – réunion publique	mars 2010
Rédaction projet PLU arrêté	mars à juin 2010
Avis informel des Services de l'Etat (dossier complet)	juillet 2010
Arrêt du PLU	fin juillet –août 2010
Fin avis service	octobre 2010
Enquête publique	novembre 2010
PLU approuvé	décembre – début janvier 2011
PLU opposable	janvier – février 2011

### ***Dossiers Zone d'Activités et Parc Photovoltaïque***

Le dossier « Parc Photovoltaïque » a été transmis aux Services de l'Etat pour avis d'opportunité concernant ce projet. Une réponse est attendue dans les prochains jours. Si le dossier est retenu, Le Maire passe en commission des sites, qui se réunit le 11 mars 2010. Si le projet présenté ne correspond pas à l'attente des Services de l'Etat, nous délibérerons pour la réalisation de ce projet sur un autre emplacement qui pourrait être de bois de « Cellas ».

Le dossier « Zone d'Activités » a été transmis dans les mêmes conditions que le projet ci-dessus. Le Maire se prépare au passage en Commission des sites pour soutenir le projet.

### **Convention de promesse de vente d'une partie d'un terrain communal au Conseil Général des Hautes-Alpes.**

Le Maire expose avoir reçu, en Mairie, le 23 Décembre 2009, une

correspondance du Conseil Général des Hautes-Alpes, ayant pour objet le calibrage de la RD 1075, dans le secteur des « Fontaines ».

Pour mener à bien ce calibrage, les Services du Conseil Général des Hautes-Alpes ont besoin d'acquérir une emprise de 190 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale cadastrée : Section C n° 420, lieu-dit « Arambre », d'une superficie totale de 1 740 m<sup>2</sup>. Après accord, il resterait 1 550 m<sup>2</sup> à la Commune.

Cette cession sera faite à titre gracieux au profit du Conseil Général des Hautes-Alpes, qui s'engage à réaliser cette promesse de vente qui sera constatée par un acte notarié, dont les frais seront supportés par le Département.

Le Maire propose de valider cette promesse de vente et demande l'accord au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise le Maire à signer la promesse de vente à titre gracieux avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.**

*Vote : 9 Voix Pour / 9*

#### **Renouvellement de la Convention ATESAT avec la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes**

Le Maire expose avoir reçu un courrier de la DDE des Hautes-Alpes, maintenant DDT, expliquant que la Convention ATESAT est arrivée à expiration le 31 Décembre 2009.

Le Maire propose de renouveler la convention ATESAT et être autorisé à la signer.

VOTE : 9 Voix Pour / 9.

#### **Convention de servitude avec ERDF dans le cadre de l'enfouissement de la ligne moyenne tension**

Le Maire expose avoir reçu de M.G. Concept Ingénierie représentant ERDF une Convention de servitude pour les parcelles : Section B n° 1146 et B n° 667 au lieu-dit Le Village dans le cadre de l'enfouissement et du renouvellement du réseau H.T.A.

Le Maire propose de signer cette Convention de servitude et être autorisé à la signer.

VOTE : 9 Voix Pour / 9.

#### **SIAEP – Autorisations données au Président**

Le Maire expose que dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable de la Commune de Chabestan, il est demandé d'installer des compteurs pour comptabiliser l'eau qui sort du captage et la répartition de l'eau sur les Communes de Chabestan et La Bâtie Montsaléon.

Le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux du dernier rapport du service « Eau et Environnement » du Conseil Général des Hautes-Alpes, qui préconise dans la conclusion la pose de deux compteurs.

Le Maire propose d'autoriser le Maire de Chabestan, Président du SIAEP de faire les démarches nécessaires auprès d'un groupement de commande, de solliciter les aides financières et de signer tous actes s'y rapportant.

VOTE : 9 Voix Pour / 9.

### **Convention Ecole Primaire d'Aspres sur Buëch**

Le Maire expose avoir reçu de la Mairie d'Aspres sur Buëch, une Convention concernant la participation de notre Commune aux frais de fonctionnement de l'école.

Pour l'année scolaire 2008-2009, le montant de notre participation est de 464,00 € par élève soit 1 856,00 € (4 élèves : 3 enfants Francou et 1 enfant Tollemer). A titre d'exemple, l'Ecole de Savournon compte à notre collectivité par enfant : 888,98 €.

Le Maire propose d'accepter la participation aux frais de fonctionnement et être autorisé à signer la Convention avec la Mairie de Aspres sur Buëch.

VOTE : 9 Voix Pour / 9.

### **Convention Cantine d'Aspres sur Buëch**

Le Maire expose avoir reçu de la Mairie de Aspres sur Buëch, une Convention concernant la participation de notre Commune aux frais de fonctionnement de la cantine, non facturés aux parents. Pour l'année 2009-2010, notre participation sera la même que celle de 2008-2009 soit 2,30 € par repas.

Pour l'année scolaire 2009-2010 nous n'avons plus que 3 élèves scolarisés à l'Ecole d'Aspres sur Buëch, qui ne prennent pas régulièrement les repas à la cantine.

Le Maire propose de reconduire l'effort consenti par notre collectivité et être autorisé à signer la Convention avec la Mairie de Aspres sur Buëch.

VOTE : 6 Voix Pour, 2 Abstentions – 1 Voix Contre.

## **Information**

### ***Dossier assainissement collectif***

Le dossier a été déposé en Préfecture (DGE), au Conseil Régional PACA et au Conseil Général des Hautes-Alpes. Il est enregistré mais, pour l'instant, nous n'avons pas de retour.

### ***Aménagement Village (plaques de rues)***

Le Conseil Général des Hautes-Alpes nous octroi une subvention de 1 470, 00 € dans le cadre de l'aménagement village. Aucune réponse de l'Etat.

### ***Gestion des déchets***

Intervention de Madame Brigitte Giroud :

Madame Brigitte GIROUD nous rend compte des deux journées passées avec un groupe d'élus et techniciens Italiens dans le cadre du programme de coopération transfrontalier pour un appel à projet INTERREG (R2D2).

Visite des déchetteries de Ribiers et Barret sur Méouge, à Digne visite de jardins associatifs avec des cultures bio, enrichies par du compost venant du quartier par un apport volontaire de déchets. Visite d'un site de compostage assurant également une formation au niveau des collectivités. La deuxième journée, basée sur le rendu d'expérience côté Italien et côté Pays Sisteronais-Buëch.

Problématique des déchets sur notre Commune, certains déchets verts pourraient être broyés sur place par l'achat d'un broyeur. Mise en place de un ou deux composteurs collectifs, le contenu mélangé avec le broya de déchets verts assurerait un compost de qualité dans un délai de 4 à 6 mois.

Lors de la foire artisanale, il serait judicieux de faire venir l'ambassadrice du tri de la Communauté des Communes qui serait à la disposition des visiteurs pour répondre aux nombreuses questions sur les déchets et le tri sélectif.

Le bac ordures ménagères marqué « CARTONS » au pont du Buëch commence à être utilisé et l'employé communal constate moins de désordre dans les bacs ordures ménagères. Il est envisageable d'en mettre un deuxième sur l'aire de tri sélectif de l'esplanade.

### ***Comptes Administratifs***

Les Comptes Administratifs sont bons, équilibrés, nous avons reporté des restes à réaliser sur des opérations qui n'ont pas pu avoir lieu en 2009, qui seront inscrites au Budget Primitif 2010.

## **Questions diverses**

### ***La réforme territoriale***

La fusion des Communes – la fusion des Communautés de Communes – le Conseiller Territorial :

La fusion des Communes : toute liberté est laissée aux Maires pour la fusion.

La fusion des Communautés de Communes : une entente préalable est conseillée, le potentiel population passe de 5 000 à 3 000 habitants, si entente, passage du nouveau territoire Communautaire en Commission Départemental, si pas d'entente : avis de la Commission Départementale et décision du Préfet.

Le Conseiller Territorial : actuellement le Département compte 30 Conseillers Généraux, en 2014, il y aura 15 Conseillers Territoriaux qui siégeront au Département et à la Région. Sur ces 15, seulement 12 auront une circonscription administrative (nouveaux cantons) et 3 seront élus en scrutin de liste à la proportionnelle et n'auront pas de circonscription. Nous attendons le redécoupage des cantons qui devrait être connu cette année.

### ***Problèmes Eau et Assainissement***

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il y a une forte diminution du débit des fontaines. Avec cette période de dégel il se peut qu'il y ait des fuites dans les résidences secondaires inoccupées ou la rupture d'une canalisation, à suivre de près. Le Maire et Monsieur Henri Gautier ont fait le tour du village sans observer de fuites significatives visibles.

Il s'engage un débat sur les branchements d'assainissement collectif. Il y a des abonnés qui n'ont qu'un compteur d'eau et ont payé deux branchements et inversement. Des branchements à l'assainissement qui ne sont pas encore réalisés alors que les travaux se sont terminés en 2005 et d'autres qui n'ont pas encore payé le branchement. Au lieu-dit « Le Comte », un seul compteur qui dessert plusieurs logements.

Le Maire décide que l'ensemble des problèmes sur l'eau et l'assainissement feront l'objet d'un prochain ordre du jour.

### ***SIVU Patrimoine et Culture***

Monsieur Bernard MUNARI titulaire et Monsieur Bernard DETRAU suppléant du S.I.V.U. Patrimoine et Culture nous exposent la situation de ce Syndicat. L'échéance des 20 ans d'existence, arrive en Février 2011 et se pose la question du positionnement de notre Commune. Doit-on profiter de cette échéance pour nous retirer ? Lors des Assemblées, le quorum n'est jamais atteint, il n'y a pas de visibilité dans les comptes, plus de projet une simple gestion de patrimoine acquit ou donné qui est stocké dans le local qui pose également problème. Qu'apporte le Syndicat à notre commune ? Toutes ces questions seront évoquées par nos délégués lors d'une prochaine Assemblée.

En clôture, le Maire fait part à l'Assemblée du décès de Monsieur Germain LATIL. La cérémonie funéraire aura lieu le 20 Février 2010 à 11 heures à l'Eglise de l'Assomption puis au cimetière de la Commune. Nous rendons hommage à Monsieur LATIL qui nous a toujours accompagné par sa présence aux réunions du Conseil Municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2010

N'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 45.

Le Maire

Alain D'HEILLY